

Délibération N° 2017-66

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 septembre 2017,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation des procès-verbaux des Conseil d'administration des 2 juin et 7 juillet 2017**

Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux des séances des 2 juin et 7 juillet 2017.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 2 octobre 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.